



MUNICIPALITÉ DE BOILEAU

RÔLE TRIENNAL 1^{ère} ANNÉE

AVIS PUBLIC

Dépôt du rôle triennal de l'évaluation foncière de la Municipalité de Boileau pour les années 2018, 2019 et 2020.

AVIS PUBLIC est, par les présentes données, par Michel Grenier, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Boileau.

QUE le rôle triennal de l'évaluation foncière de la municipalité de Boileau pour les années 2018, 2019 et 2020 a été déposé au bureau du soussigné au 702, chemin de Boileau à Boileau, le 13 septembre 2017;

QUE toute personne peut consulter, durant les heures d'ouverture des bureaux de l'Hôtel de Ville, lesdits rôles :

Une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipale **doit être déposée avant le 1^{er} mai 2018;**

La demande de révision doit être faite sur le formulaire prévu à cet effet et être accompagnée du montant d'argent prescrit par le règlement numéro 030-97 et ses amendements, à défaut de quoi elle est réputée ne pas avoir été déposée. Le formulaire ainsi que le règlement numéro 030-97 sont disponibles à la MRC Papineau à l'adresse mentionnée plus bas;

Le dépôt de la demande est effectué par la remise du formulaire dûment rempli ou par son envoi par courrier recommandé à la MRC Papineau, 266, rue Viger à Papineauville, Québec, J0V 1R0, à l'attention de Roxanne Lauzon, secrétaire-trésorière de la MRC Papineau.

Dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

Donné à Boileau le 13 septembre 2017

Michel Grenier
Directeur général et secrétaire-trésorier